

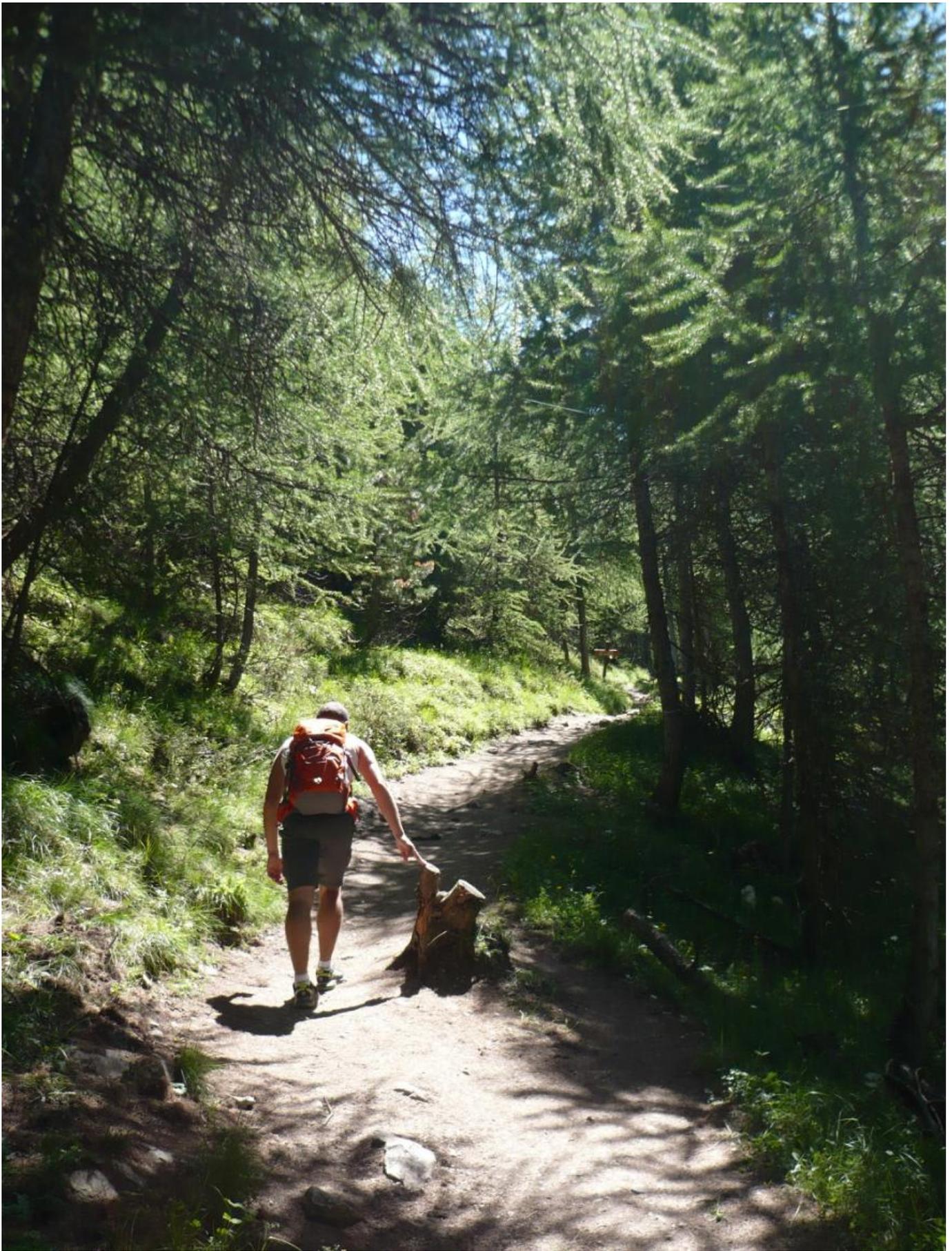


nature isère
espace de découverte et de partage

LA FORÊT : COMMENT RESPECTER CE MILIEU ET SES USAGERS ?



30/06/2017 - **NATURE ISÈRE**



EN RÉSUMÉ

Lors de nos promenades si appréciables, quelques réflexes très simples peuvent améliorer la qualité de nos forêts afin de mieux les partager et de mieux les apprécier. Voici quelques informations sur la bonne conduite à suivre pendant nos balades.

POURQUOI METTRE EN PLACE CETTE PRATIQUE ?

- Pour profiter de nos forêts iséroises encore longtemps,
- Pour pratiquer nos activités dans un environnement agréable,
- Pour maintenir la biodiversité locale,
- Pour préserver nos paysages,
- Pour cohabiter avec les gestionnaires de cet espace,
- Pour partager l'espace avec les autres pratiquants.

Détente, sports, pratiques artistiques, cueillette, chasse... La forêt est un espace privilégié pour pratiquer de multiples activités en fonction de ses aspirations. C'est également un lieu de travail pour les forestiers, bûcherons, naturalistes, chercheurs, éducateurs... Respecter les besoins de chacun et adopter la devise du "bien vivre ensemble" est indispensable à la qualité des moments passés en forêt !

Pour adopter une attitude respectueuse envers la forêt et ses usagers, voici quelques recommandations simples mais efficaces.

QUELLES ÉTAPES ET QUELS MOYENS ?

- **Les déchets, jamais dans la forêt.** Rempportons nos déchets pour préserver la forêt et bannissons tout dépôt sauvage, y compris les déchets verts (favorisent les plantes envahissantes).
- **Feux, interdits en forêt.** N'allumons ni feu, ni barbecue, ne jetons pas de cigarettes et laissons les routes forestières accessibles pour les secours.
- **Des cueillettes, avec modération.** Ne cueillons pas plus de 5 litres de champignons (un panier), le contenu d'une main pour les fleurs (tolérance en forêt domaniale). Respectons les

espèces protégées.

- **Véhicules à moteur, accès réglementé.** Seuls les engins de secours et les véhicules liés à la gestion de la forêt peuvent circuler hors des routes ouvertes au public. Respectons les barrières et panneaux de signalisation.
- **VTT et cavaliers, sur les chemins et hors des parcelles forestières.** Pour ne pas détériorer la végétation, déranger les animaux, entraîner le tassement des sols et accélérer l'érosion, restons sur les chemins et respectons les panneaux d'informations.
- **Le bois mort, précieux pour la forêt.** Du bois mort est laissé par les forestiers. Ne ramassons pas ce bois afin de maintenir la richesse écologique des forêts.
- **Zone de chasse, ne pas entrer.** Des journées de chasse sont organisées en automne et en hiver. Durant cette période, ne pénétrons pas dans les zones chassées. Respectons, pendant les jours de chasse, les panneaux de signalisation mis en place.
- **Nos animaux sous contrôle.** Gardons nos animaux de compagnie à moins de 100 m de nous et ne dérangeons pas les troupeaux. Du 15/04 au 30/06 (saison des naissances), il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières.
- **Faune sauvage, ne pas déranger.** Ne nous approchons pas des animaux, cela pourrait modifier leurs comportements et se révéler dangereux. Ne les nourrissons pas et ne touchons pas les petits.
- **Promeneurs,** restons sur les sentiers pour préserver notre sécurité et protéger la forêt.

POINTS DE VIGILANCE :

Ne pas respecter ces réglementations peut être passible d'amendes.

Les tas de bois sont entreposés et triés sur le bord des routes forestières en attendant leur départ vers les scieries, papeteries, chaufferies... Préservons notre sécurité en ne grimant pas sur les piles de bois car nous risquons de tomber, mais surtout de déséquilibrer ces empilements très lourds (plusieurs tonnes) qui peuvent s'écrouler et nous écraser.

Chantier forestier, attention danger! Tronçonneuses, tracteurs, débroussailleuses... Les outils utilisés pour les travaux en forêt sont extrêmement dangereux. Pour sa propre sécurité et celle des forestiers, le public doit impérativement se tenir en dehors des chantiers. (En forêt publique, un plan d'aménagement établi sur 20 ans organise les coupes et travaux forestiers). Respectons la signalisation des chantiers : elle permet d'informer le public et marque l'interdiction d'entrer dans

ces zones.

N'entrons pas dans les réserves biologiques intégrales : ces espaces sont laissés en libre évolution sans intervention de l'homme.

PLUS D'INFORMATIONS :

Les déchets (ménagers, gravats, électroménager...) polluent les eaux et les sols et sont dangereux pour les animaux et l'homme.

Dangereux pour les promeneurs et les riverains, le feu détruit aussi la forêt et les animaux.

Etat, régions, départements, communes : toutes les forêts publiques ont un propriétaire. Les cueillettes excessives peuvent menacer des espèces courantes (muguet, jonquilles...).

Voitures, quads, motos, 4x4... En forêt, la circulation des véhicules à moteur provoque des nuisances.

Les peuplements forestiers sont constitués de grands arbres, de jeunes plants, mais aussi de toute une végétation nécessaire à la vie et à la santé de la forêt.

La décomposition du bois mort permet le retour des minéraux dans le sol et est indispensable à la vie de nombreux insectes, champignons, oiseaux, lichens, mousses et autres espèces.

Le calendrier des jours de chasse en forêt domaniale est disponible auprès des agences locales de l'ONF.

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage et les troupeaux gardés par les patous.

Les tas de bois sont entreposés et triés sur le bord des routes forestières en attendant leur départ vers les scieries, papeteries, chaufferies...

LIENS

- **[Pour lire toute la plaquette de la charte du promeneur de l'ONF cliquez ici.](http://www.onf.fr/activites_nature/sommaire/sortir_en_foret/superpromeneur/20160229-)**
(http://www.onf.fr/activites_nature/sommaire/sortir_en_foret/superpromeneur/20160229-

140433-214510/++oid++52a0/@ @display_media.html)[1]